

CONSEIL MUNICIPAL N°2
SEANCE DU 25 JUIN 2020

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, CHASSIER, VOURIOT-THUZET, DUMONT, M. CELESTIN, MMES DUPREY, EGEA, M. PREVOTAT.

Représentés : M. LALLEMAND représenté par M. LOBET
M. MARGUERON représenté par M. PREVOTAT

Secrétaire de Séance : M. CELESTIN Kévin

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|---|
| <p>19h à 19h30 : Présentation de Monsieur DUPREY Yann</p> <ol style="list-style-type: none">1. Procès verbal de la séance précédente2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT3. Finances locales : vote des taxes locales4. Finances locales : budget principal : budget primitif 20205. Finances locales : subventions de fonctionnement aux associations6. Finances locales : exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les restaurateurs et débits de boisson dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire7. Finances locales : redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange8. Personnel communal : versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid -199. Institution et vie politique : constitution de la commission d'appel d'offres | <ol style="list-style-type: none">10. Institution et vie politique : constitution de la commission des marchés11. Institution et vie politique : désignation à divers organismes12. Institution et vie politique : constitution d'un comité consultatif dédié aux sections de commune de Dinay et Ressille13. Institution et vie politique : délégué spécial de la commune à la SEMCODA14. Intercommunalité : effacement du barrage du camping et réaménagement des berges: demande d'inscription des travaux dans la programmation 202015. Domaine et patrimoine : Projet champs solaire : avenant au bail emphytéotique16. Questions et communications diverses
Information sur la Commission Communale Des Impôts (CCDI) |
|---|---|

Minute de silence en mémoire de Monsieur BENEY Michel

Présentation de Monsieur DUPREY Yann

Procès verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 11 mars au 24 juin 2020 :

Décision n°4 du 13 mars 2020 : Avenant n°1 au bail de location conclu le 15 janvier 2019 à TUAILLON Guillaume.

Décision n°5 du 27 avril 2020 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange.

Décision n°6 du 11 mai 2020 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

Décision n°7 du 11 mai 2020 : Fixation d'un tarif pour la vente de produits du domaine.

Dont acte

Finances locales : vote des taxes locales :

Monsieur le maire propose au conseil municipal pour l'année 2020 de reconduire les taux des impôts locaux de l'année précédente :

	◆ <u>2019</u>	◆ <u>2020</u>
Foncier Bâti :	22,07 %	22,07 %
Foncier Non Bâti :	52,59 %	52,59 %

Adopté à l'unanimité

Finances locales : budget principal : budget primitif 2020 :

Le budget primitif de la Commune 2020 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 tel qu'il suit :

• FONCTIONNEMENT (Voté par chapitre) :

Dépenses :

Chapitres	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	505 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	478 000,00 €
014	Atténuations de produits	423 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	95 500,00 €
66	Charges financières	85 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	119 203,56 €
023	Virement à la section d'investissement	1 411 000,00 €
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	4 746,62 €
TOTAL		3 131 950,18 €

Recettes

Chapitres	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Produits des serv. du domaine et ventes	58 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 029 491,00 €
74	Dotations et participations	716 524,00 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	8 000,00 €
Résultat reporté		1 274 935,18 €
TOTAL		3 131 950,18 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 131 950,18 €.

◆ INVESTISSEMENT (Voté par programme) :

Dépenses :

Programmes Chapitres	Libellé	Montant
10	Eclairage public	30 000,00 €
11	Embellissement reboisement	32 991,55 €
13	Eaux pluviales	117 000,00 €
18	Friches industrielles	269 134,76 €
20	Salle des fêtes	7 306,00 €
051	Patrimoine administratif	187 220,00 €
052	Patrimoine locatif	5 000,00 €
053	Patrimoine sportif	19 963,60 €
10002	Diverses acquisitions	69 952,69 €
10003	Ecoles	5 381,60 €
10006	Aménagement zone de loisirs	10 000,00 €
10008	Aménagement centre bourg	21 800,00 €
10009	Voirie	604 267,34 €
10011	Section de Dinay	2 500,00 €
10012	Section de Ressille	4 000,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	320 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements	2 000,00 €
020	Dépenses imprévues	107 946,62 €
040	Opérat° d'ordre transf. entre sect°	8 000,00 €
Solde d'exécution négatif reporté		602 141,47 €
TOTAL		2 426 605,63 €

Recettes :

Programmes Chapitres	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	265 320,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	199 674,09 €
10	Dotations fonds divers et réserves	545 864,92 €
024	Produits de cession immobilière	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 411 000,00 €
040	Opérat° d'ordre de transfert entre les sections	4 746,62 €
TOTAL		2 426 605,63 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 2 426 605,63 €.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : subventions de fonctionnement aux associations :

Monsieur le maire propose de fixer le montant des subventions de fonctionnement comme suit :

- versement de 50 % de la subvention de fonctionnement en juillet, et le reste en septembre avec les subventions exceptionnelles. Les dossiers seront examinés ultérieurement.

Dénomination	Sortis lors du vote	Subv. 2020 50 %	Subvention exceptionnelle	Vote
Service 10 - Affaires scolaires				
AS Collège		500,00 €		Adopté à l'unanimité
Amicale des Sapeurs Pompiers			400,00 €	Adopté à l'unanimité
Foyer du Collège		250,00 €	380,00 €	Adopté à l'unanimité
Service 11 - Sports				
E.J.S.E.	CELESTIN Kevin DUMONT Fadette	2 100,00 €		Adopté à l'unanimité
Judo Club		1 250,00 €		Adopté à l'unanimité
Badminton Epinac Club		400,00 €		Adopté à l'unanimité
La Gaule Morvandelle		75,00 €		Adopté à l'unanimité
La Bienfaitante du Curier		150,00 €		Adopté à l'unanimité
Société Chasse d'Epinac		50,00 €		Adopté à l'unanimité
1ère Compagnie d'Archers d'Epinac		300,00 €		Adopté à l'unanimité
AME		150,00 €		Adopté à l'unanimité
Amicale Boules Epinacoise		150,00 €		Adopté à l'unanimité
Epinac Pétanque		100,00 €		Adopté à l'unanimité
Epinac Basket		400,00 €		Adopté à l'unanimité
Dynamic Danse		750,00 €		Adopté à l'unanimité
Service 024 - Loisirs et culture				
Foyer rural d'Epinac		200,00 €		Adopté à l'unanimité
Batterie Fanfare		200,00 €		Adopté à l'unanimité
Epinac entre en Scène		200,00 €		Adopté à l'unanimité
Service 999 Générique				
Conjoints survivants et parents d'orphelins		50,00 €		Adopté à l'unanimité
FNACA		100,00 €		Adopté à l'unanimité
Comité de Jumelage d'Epinac	EGEA Christine	300,00 €		Adopté à l'unanimité
Amicale des Donneurs de Sang		100,00 €		Adopté à l'unanimité
L'Arche		200,00 €		Adopté à l'unanimité
Les trompes de la vallée de la Drée		100,00 €		Adopté à l'unanimité
Notre nature de demain	MERLIN Eric	100,00 €		Adopté à l'unanimité
TOTAL		8 175,00 €	780,00 €	

Adopté à l'unanimité

Finances locales : exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les restaurateurs et débits de boisson dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

En raison de l'état d'urgence sanitaire, plusieurs arrêtés ministériels successifs ont interdit la poursuite de l'activité dans certaines catégories d'établissements. Les restaurants et débits de boissons ont été particulièrement touchés par cette cessation d'activité.

Afin de soutenir les entreprises, les collectivités territoriales peuvent prendre des mesures de soutien. Aussi, Monsieur le maire propose au conseil d'exonérer les restaurateurs et débits de boisson de redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange :

La commune adhère depuis le 6 février 2009, au SYDESL pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) télécom, destinée au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication. Le conseil doit fixer chaque année le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs.

De plus, à chaque mandat, la délibération doit être renouvelée. C'est pourquoi, il est proposé au conseil :

- de renouveler la délibération donnant délégation à Monsieur le maire pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunications et émettre les titres de recettes correspondants,
- que Monsieur le maire rendra compte au conseil municipal de la redevance encaissée chaque année et de la contribution versée au SYDESL.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid -19 :

Le décret du 14 mai 2020 donne la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux fonctionnaires dans le cadre de la crise sanitaire. Il s'agit d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pendant l'état d'urgence.

Il est proposé de verser une prime, d'un plafond maximum de 600 €, qui sera modulée en fonction de la mobilisation de l'agent. Elle versée en une fois, sur la paie du mois de juillet 2020 (Exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : constitution de la commission d'appel d'offres :

Suite aux élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre le maire, le président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est proposé de procéder à l'élection : après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

1- Liste « DUFOUR Martial »

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu : la liste « DUFOUR Martial » : 19 voix. La liste «DUFOUR Martial » ayant obtenu l'unanimité, sont proclamés élus :

• les membres titulaires suivants :

Martial DUFOUR : 19 voix

Jean-Michel PREVOTAT : 19 voix

Michel MARGUERON : 19 voix

• les membres suppléants suivants :

Jean-Pierre PUIRAVEAU : 19 voix

Eric MERLIN: 19 voix

Alain LANCIAU : 19 voix

Institution et vie politique : constitution de la commission des marchés :

Dans le cadre des procédures qui s'appliquent aux marchés passés selon une procédure adaptée, le conseil municipal décide que les élus membres de la commission d'appel d'offres délibèrent sous la forme d'une commission des marchés pour attribuer les marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant.

◆ Fonctionnement de la commission :

- Réunion sans condition de quorum

- La DGS et le Responsable ST sont autorisés à ouvrir les offres afin d'en vérifier la validité pour les soumettre ensuite à la commission MAPA.

◆ Peuvent participer, avec voix consultative:

- DGS, responsable ST, Trésorier, DGCCRF, financeurs

- toutes personnes des personnes dont la participation présente un intérêt compte tenu de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : désignation à divers organismes :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la désignation de délégués au sein de divers organismes. Le conseil municipal décide de désigner les délégués au sein des divers organismes comme suit :

Organismes	Titulaires	Suppléants
SYDESL	• Alain LANCIAU	• Eric MERLIN
Communes forestières	• Eric MERLIN	• Alain LANCIAU
CNAS	• René LOBET	
GIP territoire Numérique	• Jean François NICOLAS	• Alain LANCIAU

Organismes	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration du collège	• Jean-François NICOLAS	• Fadette DUMONT
Allo coup d'main	• Fadette DUMONT	
Musée de la mine	• Jean-Pierre PUIRAVEAU • Aurore COMBARET • Anita DENIZOT • Kévin CELESTIN	
Association de Lavault	• Eric MERLIN • M-Claude FOURNIER	
Nouveaux arrivants GAM	• René LOBET	
Autunois-Morvan Développement Formation	• René LOBET	
Correspondant à la défense	• Bryan LALLEMAND	
PLUi (CCGAM)	• Jean François NICOLAS	
Comité de Jumelage d'Épinac	• Jean François NICOLAS • Christine EGEE • M-Claude FOURNIER • Aurore COMBARET	
CAL SEMCODA	• Anita DENIZOT • Micheline DUPREY • Annabelle CHASSIER	
SMEMAC	• Jean François NICOLAS • Jean-Pierre PUIRAVEAU • Martial DUFOUR • Jean-Michel PREVOTAT • René LOBET	• Aurore COMBARET • Eric MERLIN • Kévin CELESTIN • Michel MARGUERON • Alain LANCIAU
Conseil d'Administration de la Maison de Retraite	• Anita DENIZOT <i>Élue présidente par le conseil</i> • Micheline DUPREY • Aurore COMBARET • Geneviève ROLLIN-JOBERT	

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : constitution d'un comité consultatif dédié aux sections de commune de Dinay et Ressille :

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Il peut être composé de personnes extérieures et présidé par un membre du conseil municipal, pour la durée du mandat municipal en cours.

Monsieur le maire propose de constituer un comité consultatif pour chaque section de commune, composé d'un élu et de 4 membres représentant les hameaux.

<p><u>Dinay :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • LANCIAU Alain (président comité) • BRIEZ Jean-Michel • CHAMOY Gilbert • LEBEAULT Vincent • MEREAU Benjamin 	<p><u>Ressille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MERLIN Eric (président comité) • ALANORE Sylvain • ROUGELET Thierry • TISSERAND Jérôme • LEQUIN Didier
---	--

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : délégué spécial de la commune à la SEMCODA :

La commune est actionnaire à la SEMCODA avec 4720 actions. Il est demandé au conseil de désigner un délégué pour représenter la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires. Celle-ci se réunira pour désigner les administrateurs qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

Conditions de l'assemblée spéciale :

- se réunir pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins 1 fois / an.
- Présenter au moins 1 fois / an au conseil municipal, un rapport écrit sur l'activité de la société.

Il est décidé de nommer Monsieur LOBET René comme délégué spécial et Monsieur NICOLAS Jean François représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité : effacement du barrage du camping et réaménagement des berges: demande d'inscription des travaux dans la programmation 2020 :

Les objectifs européens de gestion des eaux 2016-2021 imposent le rétablissement et le maintien du bon état des cours d'eau. La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018.

La passerelle de la zone de loisirs représente un obstacle à l'écoulement de la Drée. La hauteur de chute d'eau de 1 mètre constitue une cause importante d'altération hydromorphologique (blocage des sédiments, blocage de la dynamique latérale du lit...) et dégradation de la qualité générale des eaux de surface (eutrophisation, réchauffement des eaux, évaporation accrue...).

L'effacement de ce barrage permettrait ainsi de rétablir un fonctionnement naturel du cours d'eau sur un bassin de 1ère catégorie et liste 1, et viserait à améliorer la qualité de l'eau : (amélioration piscicole, amélioration du transport sédimentaire, limitation du réchauffement des eaux) à limiter l'érosion et à faciliter de l'écoulement des crues.

Le conseil se dit favorable à l'effacement du barrage et au réaménagement des berges et de demande à la CCGAM d'inscrire ces travaux dans la programmation 2020.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : Projet champs solaire : avenant au bail emphytéotique

Par délibérations n°28 et n°29 du 22 mars 2017, le conseil municipal a donné son accord pour le projet de création de champ solaire sur la parcelle ZR18 à la société EDF-EN. Par délibération n°94 du 19 décembre 2017 le conseil a accepté d'élargir la zone d'implantation des panneaux solaires sur la parcelle AH 159, et d'installer le poste de livraison sur une partie de la parcelle AH 228.

Aujourd'hui, EDF-EN souhaite réduire la durée du bail emphytéotique à 22 ans au lieu de 30 ans.

Pour ce faire, il convient d'établir un avenant à la promesse de bail emphytéotique signé le 18 avril 2017.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ Information sur la Commission Communale Des Impôts (CCDI) :

À l'issue des élections municipales les commissions communales des impôts directs (CCID) doivent être renouvelées et transmises au directeur départemental des finances publiques.

Cette désignation doit être réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du conseil municipal.

Composition : 16 titulaires et 16 suppléants. Le directeur départemental désignera 8 titulaires et 8 suppléants. Attention, les contribuables proposés doivent tous payer un impôt sur la commune (TF, TH, CFE).

Objectifs :

- dresser la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- participer à l'évaluation des propriétés bâties,
- participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

◆ Information commission de contrôle des listes électorales :

Elle assure la régularité de la liste électorale et peut ainsi réformer les décisions du maire, inscrire ou radier des électeurs omis ou indûment inscrits. La commission de contrôle doit se réunir au moins une fois par an, et en tout état de cause, avant un scrutin.

Elle est composée de 5 conseillers municipaux, pris dans l'ordre du tableau des élus, dont 3 appartenant à la liste de la majorité et 2 de la minorité. Les membres de la commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans. Le maire et les adjoints ne peuvent pas être membres de la commission.

Les réunions sont publiques. La commission est convoquée par le premier élu désigné comme membre. Au regard du tableau des élus, les membres désignés sont :

- Mme FOURNIER Marie-Claude (premier élu),
- M. LANCIAU Alain,
- M. MERLIN Eric,
- Mme DUPREY Micheline,
- Mme EGEA Christine.

◆ Présentation des photos de l'opération des 6 logements neufs réceptionnés à Epinac (résidence séniors).

◆ Monsieur NICOLAS fait part au conseil :

- De l'organisation du marché des producteurs le 4 juillet
- De l'étude du lancement de la fête du feu avec LR communicability
- D'une étude pour le réaménagement des allées du jardin du souvenir
- De sa rencontre avec l'Association Epinac entre en scène
- De la réunion de la commission pour affecter les places des enfants en TPS
- De sa rencontre avec le responsable du pôle d'EPINAC de la CCGAM le lundi 29/06
- D'une réflexion d'attribuer le nom du stade à Monsieur Michel TAUPENOT
- Information des conseils d'écoles : école Gouze le 29/06 et école de la Verrerie le 26/06
- Information de la démission du président du CLE. Rencontre le 06/07 pour une visite des locaux
- Association Age d'Or : suite au décès de Monsieur CHIRON, l'association sera dissoute. AG le 15/07 à 15h
- Information des prochains conseils : le 10 juillet pour l'élection des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales et le 16 juillet, avec une présentation de Monsieur COCHET (KPMG)
- Réunion au Sydesl le 1^{er} juillet à 14h30

◆ Madame COMBARET informe le conseil :

- de la dédicace du livre de Monsieur REBEYROTTE Laurent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Kévin CELESTIN

Jean François NICOLAS